



Déclaration liminaire de la FSU Guadeloupe CTA du 16 octobre 2018

Monsieur le Recteur,

La FSU Guadeloupe se pose une question inquiétante au vu de l'organisation de cette rentrée : qui pilote l'académie de Guadeloupe ? Votre communication très importante sur l'ensemble des réseaux sociaux est sans doute importante pour votre avenir professionnel, mais elle ne fait pas avancer l'académie et ne répond en rien à notre interrogation.

Serait-ce les chefs d'établissement qui ont le pouvoir dans l'académie, puisqu'ils peuvent tranquillement envoyer un collègue de leur établissement en complément de service alors qu'il y a bien plus que les heures pour qu'il reste dans l'établissement, sans que personne des services jusqu'à vous Monsieur le Recteur ne trouve à y redire ? Que les élèves, les enseignants, la pédagogie et l'intérêt du service public soient lésés n'est pas un problème, du moment qu'un chef d'établissement a décidé, le recteur semble obéir !

Serait-ce les corps d'inspection qui ont le pouvoir de piétiner les lois de la République que vous représentez pourtant ici Monsieur le Recteur, en matière d'évaluation. Quand bien même vos services se sont arrachés les cheveux pour corriger les pires iniquités générés par ces évaluateurs au moment de l'accès à la hors classe, personne dans l'académie ne semble en mesure de leur demander d'assister à un groupe de travail avec les représentants élus des personnels pour pouvoir mettre en place une nécessaire harmonisation de l'évaluation lors des rendez-vous de carrière.

Est-ce le DRRH qui entre deux velléités de détruire le dialogue social qui fonctionnait très bien sur les postes adaptés et de ne pas respecter la législation en vigueur et le paritarisme, s'amuse à créer des lettres de missions annuelles de... 4 MOIS pour ses subordonnées ! Oui ! Je répète tant c'est gros : Monsieur le DRRH fait signer à ses subordonnées des lettres de mission annuelle de 4 mois ! Dans ces mêmes lettres de mission, monsieur le DRRH viole le statut des collègues qui ont pourtant un temps de service défini statutairement.

Est-ce le secrétaire général de l'académie, qui trop occupé par ses missions n'a pas le temps de répondre aux sollicitations des organisations syndicales ou y répond par le mépris en oubliant les règles du droit élémentaires en matière d'accès des représentants syndicaux aux EPLE de l'académie ? Ce même secrétaire général qui répond par le mépris en s'abritant derrière l'infâme article 39 du décret du 18 juillet pour limiter au maximum le scrutin des élections professionnelles dans les établissements de notre académie alors même que notre académie a un énorme déficit en matière d'accès à Internet ? Les

demandes de la FSU en la matière remontent à l'année dernière, c'est à dire bien avant l'écriture de l'article 39 de ce décret. À croire que monsieur le secrétaire général a fait des demandes express au ministère pour que les élections aient le maximum d'abstention dans l'académie ! La représentativité dans votre académie ne vous intéresse donc pas Monsieur le Recteur pour donner des directives qui iraient dans le sens de favoriser au maximum le vote ?

Serait-ce la division des moyens qui, bien qu'incapable de prévoir des effectifs corrects lors des bilatérale pour calibrer les besoins de l'académie, bien qu'incapable de prévoir les effectifs pour organiser la rentrée, peut sans vergogne imposer ses choix en dépit du bon sens, imposant à Marie Galante la recréation de divisions à la rentrée scolaire, nécessairement avec des moyens précaires puisque l'académie n'a pas de remplaçants disponibles. Mais visiblement, on peut continuer d'œuvrer sans aucun contrôle puisque personne n'est choqué qu'un contractuel assure 30 heures d'enseignement devant les élèves à Marie Galante en Arts Plastiques !

Dans le premier degré, les IEN ont réaffecté durant toutes les vacances scolaires au mépris des avis rendus en CAPA en juin et juillet. Certains piétinent allègrement les décrets, circulaires du mouvement, règlements et vont même à menacer de retrait de salaire les collègues qui oseraient ne pas obéir à l'injonction de ne pas faire grève. Cela pourrait faire sourire mais lorsqu'on arrive au point de ne pas respecter un droit constitutionnel, on peut se poser la question des compétences de nos chefs de service.

Monsieur le Recteur, le bateau éducation nationale de la Guadeloupe prend l'eau de toutes parts. Il y a urgence à piloter les choix qui permettront la réussite de tous les élèves. Les groupes de travail concernant l'éducation prioritaire sont important, cependant la FSU Guadeloupe demande qu'un groupe de travail soit réuni sur la carte des formations en lycée pour éviter qu'elle ne soit construite en toute opacité et permette à notre organisation syndicale de formuler les propositions issues de son expertise du terrain. La FSU dénonce l'esprit de la réforme mais elle ne tient pas à ce que les collègues soient exclus des choix qui vont engager l'avenir de la jeunesse guadeloupéenne et une potentielle mise en concurrence des lycées de l'académie.

Monsieur le Recteur, au vu de toutes les difficultés rencontrées par le dispositif Parcoursup, notre organisation syndicale est en droit d'attendre un bilan détaillé académique, en particulier du nombre d'élèves qui ont été exclus du dispositif, mais aussi de l'affectation hors académie de nos meilleurs élèves ! Comment expliquer que des élèves avec les notes maximales au baccalauréat n'arrivent pas à intégrer les meilleures écoles parisiennes ?

Les scandales qui se sont étalés dans la presse durant les grandes vacances à ce sujet ne vous grandissent pas, et relèguent notre académie aux pires heures du néo-colonialisme !

Les commissaires paritaires de la FSU élus au CTA Guadeloupe.